

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE OROM, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire

FRANCE

HYPOCRITES

Nous lisons sous ce titre dans le Journal des Villes et des Campagnes du 25 octobre :

Il vient de se passer en Normandie, dans le département de l'Eure, sur le territoire de la libre République française, un fait étrange qui montre jusqu'à quel point on y respecte la liberté et l'on témoigne des égards pour la classe déshéritée des biens de la fortune.

Une pauvre femme, veuve, mère de sept enfants dont elle est le principal soutien, ayant négligé d'envoyer un de ses enfants à l'école, a été condamnée à la prison, à vingt-deux jours de prison !

Il faut croire qu'elle était en récidive, mais cette récidive s'explique naturellement par les lourdes charges de famille qui pèsent sur elle, et que les jugements qui l'avaient frappée ne contribuaient en rien à atténuer.

On se demande quel motif impérieux a poussé la commission scolaire à se montrer si rigoureuse et le ministère public à requérir une condamnation si sévère. Nous sommes de ceux qui trouvent la loi absolument injuste et tyrannique, et par conséquent sans force pour obliger la conscience ; mais ceux mêmes qui l'approuvent ou font semblant de l'approuver, ou qui soutiennent que, quelle qu'elle soit, on est tenu de l'appliquer, ne peuvent pas se dissimuler que dans certains cas elle devient, pour les indigents qui ont besoin de l'aide de leurs enfants pour vivre, un fardeau insupportable, et que l'humanité, à défaut d'autre sentiment, commande de fermer les yeux.

S'il est quelquefois permis de laisser dormir les lois, c'est assurément dans de semblables conjonctures. Les magistrats républicains ne se font pas faute d'arrêter le glaive de la justice lorsqu'ils ont quelque raison de penser que l'intérêt de leur parti exige cette abstention.

Juste, en ce moment, il n'est bruit en Bretagne que d'un maire prévaricateur (celui de Sarzeau, dans le Morbihan) qui s'est rendu coupable de plus de cent cinquante faux comme notaire, et qu'on a laissé tranquillement s'échapper, au lieu de décerner contre lui un mandat d'arrêt. C'était, à la vérité, une des fortes têtes du parti, et son influence électorale était considérable dans le canton.

D'où il faut conclure que, dans le clan républicain, on a deux poids et deux mesures. On protège les gros bonnets, au détriment de la vindicte publique ; on châtie cruellement les petites gens, pour une peccadille légale qui était peut-être un devoir devant la conscience et devant Dieu.

Revenons à notre brave Normande. Le jugement avait été rendu, mais non exécuté. On se prenait à espérer que les choses en resteraient là, et qu'on permettrait à la mère de rester près de ses sept enfants, et de les défendre comme elle pourrait contre

la misère et contre le vice ; mais on avait compté sans l'inflexibilité de l'administration républicaine.

C'était pourtant une belle occasion pour le Président de la République de faire grâce. Malheureusement cette honnête femme ne s'était rendue coupable d'aucun faux, n'avait assassiné ni père, ni mère, ni gardien de prison, ni personne. Quel dommage ! de sorte qu'il ne s'est trouvé ni préfet, ni député pour la recommander à la bienveillance du paternel M. Jules Grévy.

Le jugement a donc fini par recevoir son exécution, et, samedi dernier, les gendarmes se sont présentés chez elle, et l'ont conduite à la prison de Louviers.

"Inutile d'ajouter, écrit le Courrier de l'Eure, quelle émotion cet acte odieux a causée dans le pays, aussi bien qu'à Louviers, où une foule qu'on évalue à 300 personnes, stationnait devant la porte de la maison d'arrêt, et ne craignait pas de décerner à la commission scolaire les épithètes qu'elle mérite.

Mais il est bon que l'on sache que l'autorité a commis non seulement un acte injuste, mais aussi un acte illégal. La loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement obligatoire a prescrit d'envoyer à l'école les enfants qui n'ont pas treize ans accomplis, et a édicté contre les parents qui n'obéiraient pas à ces prescriptions des peines diverses, depuis la réprimande et l'affichage jusqu'à l'emprisonnement.

La femme dont nous parlons a été condamnée une première fois en mars 1883, pour n'avoir pas envoyé un de ses garçons à l'école pendant les mois de janvier et de février ; la loi, cette fois, n'était pas violée.

Mais le jeune garçon à atteint l'âge de treize ans au mois d'avril ; à partir de cette époque, il n'était plus obligé, en vertu de la loi du 28 mars, d'aller à l'école.

Cependant, au mois de juillet, sa mère était de nouveau condamnée à vingt-deux jours de prison, cette fois pour contrevention à la loi précitée pendant le mois de mai.

En vertu de quelle loi la commission scolaire a-t-elle pu la condamner ? Aucun texte ne le permet. C'est donc une illégalité criante et qu'on ne saurait trop sévèrement qualifier.

Nous voudrions bien savoir aussi, ajoute le Courrier de l'Eure, quelle conduite va tenir l'administration municipale de Montreuil à l'égard des pauvres petits, abandonnés à eux-mêmes. Ils n'avaient que leur mère qui pût, par son travail, leur donner le pain quotidien ; aujourd'hui, ils n'ont personne pour s'occuper d'eux. Si la charité publique ne les recueille, que vont-ils devenir ?

S'ils demandent l'aumône ou manquent à l'école, l'administration les fera-t-elle arrêter comme vagabonds ?

Le cœur saigne et le rouge monte au visage quand on se trouve en présence de telles énormités légales. C'est plus qu'un acte immoral isolé ; c'est la perversion de la conscience

publique. Et ces misérables disent qu'ils veulent relever l'ouvrier par l'éducation ! Ils osent affirmer qu'ils aiment le peuple et qu'ils l'honorent ! Hypocrites !

LÉONCE DE LA RALLAYE.

Adoration Réparatrice

DES NATIONS CATHOLIQUES A ROME

Voici l'Invito sacro qu'à la date du 10 octobre le cardinal-vicaire a fait publier dans la Ville éternelle :

INVITO SACRO

Raphaël Monaco La Valetta, cardinal-prêtre de la S. E. R., du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, vicaire général de Sa Sainteté, juge ordinaire de la cour romaine et de son district, abbé commandataire de Subiaco.

Il s'est établi à Rome, sous le titre d'Adoration Réparatrice des nations catholiques, une société et une œuvre pie de réparation et d'expiation, dont on doit attendre un grand avantage pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes dans les tristes temps où nous vivons.

Aujourd'hui, la haine contre tout ce qui tient à la vertu et à la religion va si loin et avec tant d'audace, qu'on prétend chasser de la société et de la famille son unique seigneur et maître, qui est Dieu. Bien plus, il arrive qu'on peut voir presque à chaque pas le Fils de Dieu, Jésus-Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs, dépouillé comme au prétoire, dans les rues de Jérusalem et sur le Calvaire, méprisé et le dernier des hommes : Nous l'avons vu méprisé et le dernier des hommes. [Is. 53, 2]

Il est donc de la plus grande nécessité pour quiconque, ayant une foi vive dans l'esprit et dans le cœur, aime Dieu comme il le doit, de réparer selon ses moyens de si grandes et scandaleuses vilenies. Prions le Dieu bon qu'il enlame tous les cœurs catholiques pour cette réparation et cette expiation, afin qu'elle devienne ainsi vraiment universelle.

Déjà, dans ce but de réparation universelle, la prière des Quarante Heures a été instituée à Rome en 1592, par Clément VIII, de sainte mémoire. Le dessein de ce Souverain Pontife, selon qu'il l'expose lui-même dans la bulle d'institution, fut de rassembler les fidèles dans les églises où était solennellement exposé le Saint-Sacrement, afin d'y prier non seulement pour le peuple romain, mais pour tous les peuples catholiques, d'apaiser ainsi la justice divine, et de délivrer la chrétienté des calamités publiques, graves et prolongées qui s'aggravaient chaque jour en raison des péchés des hommes.

Aujourd'hui que la chrétienté est encore plus malheureuse qu'elle ne l'était alors, c'est dans le même dessein qu'on voudrait voir s'élever dans tous les coins de la terre, de la part des fidèles de toutes nations, les prières réparatrices qui, depuis trois siècles, sont pratiquées sans interruption à Rome, et voir aussi croître chez les Romains et chez tous ceux qui se trouvent à Rome, fût-ce de

passage, la ferveur à les fréquenter. C'est pour cela qu'a été fondée et qu'a été louée et bénie par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, qui l'a enrichie de nombreuses indulgences, la susdite société de l'Adoration Réparatrice des nations catholiques représentées à Rome dans toutes les églises des Quarante-Heures.

Cette société se propose d'unir, dans les supplications des Quarante-Heures, les Romains et les catholiques étrangers qui se trouvent à Rome, afin que toutes les principales nations de ce monde se réunissent ensemble au pied du trône eucharistique à Rome, pour réparer l'honneur de Dieu outragé par les péchés. On se propose encore d'unir en esprit à tous ceux qui prient dans Rome, à cette fin, tous les catholiques qui se réunissent dans les églises de leurs pays pour y prier le très Saint-Sacrement, à la même heure que prient à Rome les représentants de leur nation respective. Ainsi la réparation serait rendue universelle le plus possible.

Les fidèles de tout pays peuvent faire partie de cette association, et ils s'obligent à faire chaque semaine, pendant une demi-heure environ, l'adoration du Saint-Sacrement à l'heure qui précède l'Ave Maria ; pour Rome, dans les églises où se conserve le très Saint-Sacrement. Un jour par semaine est assigné à chaque nation, à savoir : le dimanche, l'Angleterre, l'Irlande, la Pologne et la Norvège ; le lundi, pour l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne et la Grèce ; le mardi, pour l'Italie ; le mercredi, pour le Portugal et l'Amérique du Nord ; le jeudi, pour la France et l'Amérique du Sud ; le vendredi, pour la Suisse et tous les pays de missions catholiques ; le samedi, pour l'Espagne, la Belgique et la Hollande.

Les Romains et les Italiens qui sont à Rome peuvent choisir un jour autre que le mardi ; ils peuvent en outre, ainsi que les étrangers des autres nations demeurant à Rome, choisir une heure autre que celle marquée ci-dessus ; toutefois on les exhorte à préférer les heures où les églises des Quarante-Heures sont le moins fréquentées, c'est-à-dire vers le milieu du jour et vers les six heures du soir. Ceux qui adhèrent à cette œuvre pieuse, toutes les fois qu'ils feront l'adoration avec les dispositions nécessaires, aux fins, temps et lieux qui ont été dits plus haut, peuvent, en vertu du bref pontifical en date du 6 mars de l'année courante, qui commence par ces mots : Hac in adversitate temporum, gagner les indulgences suivantes :

Ceux qui sont hors de Rome, à chacun des jours où ils visiteront pendant environ une demi-heure une église où se trouve le très auguste Sacrement, gagneront les mêmes indulgences qu'on gagne à visiter les églises des Quarante-Heures à Rome.

Ceux qui sont à Rome, outre les mêmes indulgences, gagneront l'indulgence plénière une fois par mois, au jour qui leur plaira le mieux, pourvu que, vraiment repentants de

leurs fautes, ils aient reçu les sacrements de confession et de communion, et qu'ils aient visité les églises des Quarante-Heures pendant une demi-heure, au jour assigné à leur nation respective, ou, s'ils sont légitimement empêchés ce jour-là, dans quelque autre jour de la semaine.

Oh ! combien sont remplies de joie pour nous et agréables à Dieu les prières que nous faisons en commun en présence de la très sainte Eucharistie, pour faire oublier au Divin Rédempteur les injures qu'il reçoit des pécheurs. Les prières des fidèles ont une si grande valeur devant Dieu, par la grâce des promesses divines les plus expresses, que saint Jean-Chrysostôme va jusqu'à s'écrier qu'il n'est point sur la terre d'homme plus puissant que celui qui prie : Nihil potentius homine orante.

Ces prières sont encore plus efficaces quand elles sont faites en commun ; car c'est une parole infaillible que celle-ci : Je vous dis que si deux d'entre vous s'unissent sur la terre pour demander quelque chose, elle vous sera donnée par mon Père qui est aux cieux. Et Notre-Seigneur lui-même en donne la raison, à savoir que lorsque deux ou trois seront réunis en son nom, Il sera au milieu d'eux. (Math. 18, 19, 20). Or, il est vraiment, réellement et substantiellement présent dans le Sacrement eucharistique, et il y est Hostie vivante, pour glorifier son divin Père, pour consoler tous les siens qui sont en ce monde, et pour intercéder en faveur des pécheurs par ses mérites infinis et ses inépuisables miséricordes. Il est exposé sur les autels, et il est caché dans les tabernacles comme en autant de prisons d'amour, ainsi que dit saint Alphonse de Liguori, pour s'y faire trouver par quiconque le cherche et pour faire brûler les cœurs de tous les hommes au feu de son amour.

Donc, les prières faites devant Jésus au très Saint-Sacrement et en union avec lui, quand elles sont faites à dessein de lui demander son amour et de réparer les mépris et les outrages qui lui sont faits chaque jour par les hommes, par l'indifférence et la froideur d'un grand nombre, ces prières correspondent aux désirs et aux intentions pleines d'amour qui ont régné sous les espèces du pain le Créateur du ciel et de la terre.

C'est à vous, Romains et habitants de Rome, qu'il appartient de donner cette joie au cœur très saint de Jésus, et de donner le bon exemple à vos proches en vous inscrivant à la société de l'Adoration Réparatrice des nations catholiques, et en fréquentant, selon les règles tracées par elle, les églises où se fait l'exposition solennelle du très Saint-Sacrement sous la forme des Quarante-Heures. Et quand vous serez prosterné devant le Fils de Dieu, ne manquez pas de demander pour vous, pour tous, et spécialement pour les pécheurs, l'intercession de sa Mère qui est la nôtre, la très sainte Vierge Marie.

Car, selon la maxime de saint Bernard et d'autres saints docteurs,

Dieu veut que tout le bien qu'Il fait passe par les mains de sa Mère, et que, de même qu'on n'a d'accès à Dieu le Père que par son Fils Jésus-Christ, médiateur de justice, ainsi l'on accède au Fils que par sa Mère, médiatrice de grâce, laquelle, par son intercession, nous obtient les biens que son Fils nous a mérités, et qu'il a mérités pour nous les conférer avec abondance.

De notre résidence, le 10 octobre 1883. R. cardinal-vicaire. AUGUSTE BARBIELLINI, Chanoine secrétaire.

Les colonels honoraires prussiens

On lit dans la Gazette de la Croix, du 27 septembre : A propos des discussions qu'a provoquées en France la nomination du roi d'Espagne comme chef honoraire du 15e régiment de uhlands schleswig-holsteinois, voici une liste de chefs honoraires de régiments prussiens :

L'empereur Alexandre III de Russie, colonel honoraire du premier uhlands de la Prusse occidentale et du régiment des grenadiers de la garde "empereur Alexandre."

L'empereur François-Joseph d'Autriche, colonel honoraire des fusiliers de la garde "empereur François" et du 16e régiment de hussards schleswig-holsteinois.

L'archiduc Rodolphe d'Autriche, prince impérial, colonel honoraire du 2e uhlands de Brandebourg, n. 11.

Le roi de Roumanie, colonel du 1er régiment de dragons du Hanovre, n. 8, en garnison à Metz.

Le roi des Belges, colonel honoraire du régiment de dragons de la Marche brandebourgeoise numéro 14, en garnison à Colmar.

Le roi Guillaume III des Pays-Bas, colonel honoraire du 11e régiment de hussards prussiens.

Le roi Humbert Ier d'Italie, colonel honoraire du 1er régiment prussien de hussards hessois, n. 13.

Le prince Amédée d'Italie, colonel honoraire du 2e régiment de hussards hessois, n. 14.

Le roi de Saxe, colonel honoraire du régiment de dragons de la Prusse orientale, n. 10, en garnison à Metz.

Le roi de Bavière, colonel honoraire du 1er régiment de hussards de la Westphalie, n. 8.

Le prince de Galles, colonel honoraire du 5e régiment de hussards de la Poméranie, "Feldmaréchal Blücher."

Le prince Alexandre de Hesse, colonel honoraire du régiment de dragons holsteinois, n. 13.

Le prince Alexandre de Bulgarie, major-général à la suite du régiment de la garde du corps.

Le prince Alfred d'Edimbourg, de la famille royale d'Angleterre, major-général à la suite du 6e régiment d'infanterie de la Thuringe, n. 95.

Le prince Arthur, duc de Connaught, major-général à la suite du régiment de hussards brandebourgeois, n. 8.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA 6 Novembre 1883—No 13

LA JANGADA.

HUIT CENTS LIEUES

SUR L'AMAZONE,

PAR JULES VERNE.

(Suite)

La chapelle avait donc été édifiée au centre même de la jangada, et un petit clocher la surmontait.

Elle était bien étroite, sans doute, et n'eût pu contenir tout le personnel du bord ; mais elle était richement ornée, et si Joam Garral retrouvait sa propre habitation sur ce train flottant, la padre Passanha n'avait pas, non plus, à y regretter sa pauvre église d'Iquitos.

Tel était donc ce merveilleux appareil, qui allait descendre tout le cours de l'Amazone. Il était là sur la grève, attendant que le fleuve vint lui-même le soulever. Or, d'après le calcul et l'observation de la crue, cela ne pouvait plus tarder.

Tout était prêt à la date du 5 juin.

Le pilote, arrivé de la veille, était un homme de cinquante ans, très entendu aux choses de son métier, mais aimant quelque peu à boire. Quoiqu'il en soit, Joam Garral en faisait grand cas, et, à plusieurs reprises, il l'avait employé à conduire des trains de bois à Bélem, sans avoir jamais eu à s'en repentir.

Il faut d'ailleurs ajouter qu'Arango, c'était son nom, n'y voyait jamais mieux que lorsque quelques verres de rude tafia, tiré du jus de la canne à sucre, lui éclaircissaient la vue. Aussi ne navigait-il point sans une certaine dame-jeanne emplie de cette liqueur, à laquelle il faisait une cour assidue.

La crue du fleuve s'était manifestée sensiblement déjà depuis plusieurs jours. D'instinct en instinct, le niveau du fleuve s'élevait, et, pendant les quarante-huit heures qui précéderont le maximum, les eaux se gonflèrent suffisamment pour couvrir la grève de la fazenda, mais pas encore assez pour soulever le train de bois.

Bien que le mouvement fut assuré, qu'il n'y eût pas d'erreur possible sur la hauteur que la crue devait atteindre au-dessus de l'étiage, l'heure psychologique ne serait pas sans donner quelque émotion à tous les intéressés. En effet, que, par une cause inexplicable, les eaux de l'Amazone ne s'élevassent pas assez pour déterminer la flottaison de la jangada, et tout cet énorme travail eût été à refaire. Mais comme la décroissance de la crue se serait rapidement prononcée, il aurait fallu de longs mois pour se retrouver dans des conditions indéniables.

Donc, le 5 juin, vers le soir, les futurs passagers de la jangada étaient réunis sur un plateau, qui dominait la grève d'une centaine de pieds, et tous attendaient l'heure avec une sorte d'anxiété bien compréhensible.

Là se trouvaient Yaquita, sa fille, Manoel Valdez, le padre Passanha, Benito, Lima, Frago, Cybele et quelques-uns des serviteurs indiens ou noirs de la fazenda. Frago ne pouvait tenir en place ; il allait, il venait, il descendait la berge, il remontait au plateau, il notait des points de repère et poussait des hurrahs, lorsque l'eau gonflée venait les atteindre.

"Il flottera, il flottera, s'écria-t-il, le train qui doit nous emporter à Bélem. Il flottera, quand toutes les cataractes du ciel devraient s'ouvrir pour gonfler l'Amazone !" Joam Garral, lui, était sur le radeau avec le pilote et une nombreuse équipe. Il lui appartenait de prendre toutes les mesures nécessaires au moment de l'opération. La jangada, d'ailleurs était bien amarrée à la rive avec de solides câbles, et elle ne pouvait être entraînée par le courant, quand elle viendrait à flotter.

Toute une tribu de cent cinquante à deux cents Indiens des environs d'Iquitos, sans compter la population du village, était venue assister à cet intéressant spectacle.

On regardait, et il se faisait un silence presque complet dans la foule impressionnée.

Vers cinq heures du soir, l'eau avait atteint un niveau supérieur à celui de la veille, — plus d'un pied, — et la grève disparaissait déjà tout entière sous la nappe liquide.

Un certain frémissement se propagea à travers les ais de l'énorme chapente, mais il s'en fallait encore de quelques pouces qu'elle ne fût entièrement soulevée et détachée du fond.

Pendant une heure, ces frémissements s'accrurent. Les madriers craquaient de toutes parts. Un travail se faisait, qui arrachait peu à peu les troncs de leur lit de sable.

Vers six heures et demie, des cris de joie éclatèrent. La jangada flottait enfin, et le courant l'entraînait vers le milieu du fleuve ; mais, au rappel de ses amarres, elle vint tranquillement se ranger près de la rive, à l'instant où le padre Passanha la bénissait, comme il eût beni un bâtiment de mer, dont les destinées sont entre les mains de Dieu !

X

D'IQUITOS A PEVAS

Le lendemain, 6 juin, Joam Gar-

ral et les siens faisaient leurs adieux à l'intendant et au personnel indien ou noir, qui restait à la fazenda. A six heures du matin, la jangada recevait tous ses passagers, — il serait plus juste de les appeler ses habitants, — et chacun prenait possession de sa cabine, ou, pour mieux dire, de sa maison.

Le moment de partir était venu. Le pilote Arango alla se placer à l'avant, et les gens de l'équipage, armés de leurs longues gaffes, se tinrent à leur poste de manœuvre.

Joam Garral, aidé de Benito et de Manoel, surveillait l'opération du démarrage.

Au commandement du pilote, les câbles furent largués, les gaffes s'appuyèrent sur la berge pour déborder la jangada, le courant ne tarda pas à la saisir, et longeant la rive gauche du fleuve, elle laissa sur la droite les îles Iquitos et parianta.

Le voyage était commencé. Où finirait-il ? Au Para, à Bélem, à huit cents lieues de ce petit village péruvien, si rien ne modifiait l'itinéraire adopté ! Comment finirait-il ? C'était le secret de l'avenir.

Le temps était magnifique. Un joli "pampero" tempérait l'ardeur du soleil. C'était un de ces vents de juin et de juillet, qui viennent de la Cordillère, à quelques centaines de lieues de la surface de l'immense plaine de Sacramento. Si la jangada eût été pourvue de mâts et de voiles,

elle eût ressenti les effets de la brise, et sa vitesse se fût accélérée ; mais, avec les sinuosités du fleuve, ses brusques tournants qui eussent obligé à prendre toutes les allures, il fallait renoncer aux bénéfices d'un pareil moteur.

Dans un bassin aussi plat que celui de l'Amazone, qui n'est, à vrai dire, qu'une plaine sans fin, la déclivité du lit du fleuve ne peut être que peu accusée. Aussi a-t-on calculé que entre Tabatinga, à la frontière brésilienne, et la source de ce grand cours d'eau, la différence de niveau ne dépasse pas un décimètre par lieue. Il n'est donc pas d'artère fluviale au monde dont l'inclinaison soit aussi faiblement prononcée.

Il suit de là que la rapidité du courant de l'Amazone, en eau moyenne, ne doit pas être estimée à plus de deux lieues par vingt-quatre heures, et, quelquefois, cette estime est moindre encore à l'époque des sécheresses. Cependant, dans la période des crues, on l'a vue se relever jusqu'à trente et quarante kilomètres.

Heureusement, c'était dans ces conditions que la jangada allait naviguer ; mais lourde à se déplacer, elle ne pouvait avoir la vitesse du courant qui se dégageait plus vite qu'elle.

(A suivre)

CALENDRIER DE 1883

17<sup>e</sup> année de la Confédération canadienne. 11<sup>e</sup> mois : NOVEMBRE, dédié aux Défuntés—30 jours. Dimanches : les 4, 11, 18, 25.—Toussaint le 1. La Lune au périgée le 13, à l'apogée le 26. Premier quartier le 7, à 7 h. 20 m. du soir. Pleine lune le 14, à 11 h. 53 m. du matin. Dernier quartier le 21, à 8 h. 59 m. du matin. Nouvelle lune le 29, à 2 h. 10 m. du soir.

6 Novembre, mardi.

7<sup>e</sup> jour de la Lune, 310<sup>e</sup> de l'année. Marées : matin 10 h. 5 m., soir 10 h. 28 m. Office de l'octave de la Toussaint.—En 1809, premier bateau à vapeur au Canada, de Montréal à Québec. Durée du jour 9 h. 48 m., de la nuit 14 h. 12 m. Lever du Soleil 6 h. 49 m., coucher 4 h. 37 m. Milieu du jour à midi moins 16 minutes Hauteur du Soleil 27,2. Lune : lever à 0 h. 3 m. du soir, coucher à 10 h. 12 m. du soir.

SOMMAIRE

France. Adoration réparatrice. Les colonels honoraires prussiens. Fugitons : La Jangada, (A suivre.) Fanatisme. Anatomie pratique. Le Pacifique Canadien. Nouvelles religieuses. Informations. Résumé des dépêches. Amérique. Petites nouvelles. Guide des voyageurs.—Marché au bois.—Marché au charbon.—[Voir 4<sup>ème</sup> page.]

ANNONCES NOUVELLES

Fourrures.—J. C. Paterson. Société de construction permanente de Québec.—J. G. Gourdeau. Cour Supérieure.—Malouin, Malouin & Malouin. Institutrice demandée.—Jos Goulet. Avis aux entrepreneurs.—F. H. Ennis. Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec.—R. A. Vézina. Avis aux entrepreneurs.—A. P. Bradley. A. M. les curés. Behan Bros, importateurs.

CANADA

QUEBEC, 6 NOVEMBRE 1883

FANATISME

Les propriétaires du Globe n'ont pas la main heureuse dans le choix de leurs correspondants. Celui qui tient feu et lieu dans Québec, fait de la fantaisie à propos de la réception du marquis de Lansdowne par les citoyens de cette ville. S'il ne va pas jusqu'à dire que les Canadiens-français ont tenté de faire croire au nouveau gouverneur général que les Irlandais en voulaient à sa vie, il l'insinue de manière à ne pas se méprendre. Voyez jusqu'où ce correspondant pousse le cynisme. Les ministres d'Ottawa, dit-il, avaient mis sur pied toute une armée de détectives dans le but de protéger la vie de Son Excellence que personne ne menaçait. Et les journaux canadiens-français ont fait un chaleureux appel à leurs co-nationaux, les invitant à se rendre en foule au devant du Marquis, afin de lui faire comprendre que Sir Hector Langevin leur chef jouit d'une grande popularité parmi eux. De sorte que d'après le correspondant du Globe le but de la démonstration aurait été plutôt en vue de l'avancement de Sir Hector lui-même, qu'en l'honneur du représentant de Sa Majesté au Canada.

Les Irlandais, ajoute-t-il, sont des loyaux sujets britanniques, et n'ont pas songé un seul instant à conspirer contre la vie du noble Lord.

Toute cette petite histoire n'est qu'un tissu de mensonges, additionné d'une forte dose d'antipathie contre la race française. Les autorités militaires ont pris les précautions usitées en pareille circonstance, et si des mesures de prudence ont été employées ce jour-là pour empêcher la confusion ou des démonstrations d'hostilité, ce n'était certes pas à blâmer. Nous ignorons complètement si les ministres fédéraux avaient reçu l'ordre de veiller à la sûreté du gouverneur général; mais c'était leur devoir de ne rien négliger en cas de troubles. Qui pourrait trouver à redire dans cette conduite dictée par la prudence? En inférer de là que les Irlandais seraient en droit de se plaindre des ministres fédéraux, ce serait pécher contre les règles les plus élémentaires du bon sens. Nous connaissons assez l'esprit de justice et de loyauté de nos compatriotes irlandais, pour croire qu'ils ne partagent pas les idées du correspondant du Globe au sujet de la réception faite au Marquis de Lansdowne.

Ils comprendront aisément que si nous avons convié nos compatriotes à assister en nombre à la réception du 28 octobre dernier, il y avait pour cela deux grandes raisons : la première, parce que le nouveau gouverneur en sa qualité de représentant de la Reine Victoria, devait être accueilli avec le plus grand enthousiasme possible ; la seconde, parce que le Marquis de Lansdowne et sa noble épouse appartiennent tous deux par leurs ancêtres à la race française, dont nous sommes fiers d'être les descendants. Et c'est ce qui explique pourquoi les Canadiens-français, qui d'ailleurs comptent à Québec pour plus des deux tiers de la population, se sont montrés plus nombreux et plus enthousiastes que les citoyens de langue anglaise.

Anatomie pratique

A cette saison où les élèves en médecine vont commencer les travaux de dissection, il est bon de donner de plus amples explications sur la nouvelle loi concernant l'étude de l'anatomie, adoptée à la dernière session de la Législature locale.

Cette loi concerne : 1<sup>o</sup> les institutions publiques subventionnées par le gouvernement et qui reçoivent dans leurs salles des malades ou des infirmes. 2<sup>o</sup> Les universités et écoles de médecine où on enseigne l'anatomie théorique et pratique, soit en présence de cadavres préparés par les professeurs, soit par la dissection des sujets. 3<sup>o</sup> Les inspecteurs. 4<sup>o</sup> Les sous-inspecteurs d'anatomie. 5<sup>o</sup> Les coroners.

I. Les institutions publiques, subventionnées par le gouvernement provincial, sont obligées en vertu de la loi, chaque fois qu'une personne meurt chez elles, à moins qu'elle ne soit réclamée dans les quarante huit heures après le décès, d'avertir l'inspecteur ou le sous-inspecteur et de livrer à l'un ou à l'autre le cadavre de la personne défunte. Le réclamant, s'il s'en présente, devra affirmer solennellement devant l'inspecteur ou le sous-inspecteur, dans les vingt quatre heures qui suivront le décès, qu'il est parent du défunt jusqu'au degré de cousin germain inclusivement.

II. Les universités ou écoles de médecine, devront tenir un registre dans lequel seront consignés les nom et prénoms, (s'ils sont connus), le sexe et la date de la réception (du cadavre qui leur sera fourni par l'inspecteur d'anatomie, la date à laquelle tel cadavre sera remis à l'inspecteur pour l'inhumation, et le nom du cimetière où les restes ont été inhumés après dissection.

Toute université qui recevra dans ses chambres de dissection, ou qui laissera disséquer dans son établissement des cadavres qui ne lui auront pas été fournis par l'inspecteur, ou qui n'aurait pas été reçus avec son autorisation, sera passible d'une pénalité de pas moins de cent piastres, et de pas plus de deux cents.

III. Les inspecteurs devront tenir un registre où sera inscrit le nom de l'université ou école de médecine à laquelle ils auront livré des cadavres. Ils devront distribuer impartiallement les cadavres, à tour de rôle et en proportion du nombre d'élèves. Ils visiteront les chambres de dissection au moins une fois par semaine, et ordonneront après dissection, que les cadavres soient enlevés et inhumés décemment, dans un cimetière de la croyance de chacun.

IV. Les sous-inspecteurs nommés dans chaque district devront livrer à l'inspecteur de leur section les cadavres de toute personne trouvée morte et exposée publiquement, sous peine d'une amende de cinquante piastres pour chaque cadavre livré autrement. Ils devront aussi, de même que les inspecteurs, après avoir livré un sujet, se présenter, sous un délai de huit jours, dans la localité où le décès a eu lieu, devant le curé, prêtre ou ministre de la religion à laquelle appartenait la personne décédée, et faire inscrire sur le registre de l'état

civil, un acte de décès. Cet acte mentionnera le jour du décès, les nom et prénoms, l'état, l'occupation, l'âge du défunt, le nom de l'institution où il est décédé ou de l'endroit où il a été trouvé; l'acte sera signé par l'inspecteur ou le sous-inspecteur, suivant le cas, et par la personne qui l'aura inscrit.

V. Les coroners, qu'ils fassent ou non une enquête sur un cadavre trouvé publiquement exposé, devront en donner immédiatement avis à l'inspecteur ou au sous-inspecteur.

Telles sont en substance les devoirs des personnes intéressées au bon fonctionnement de cette loi qu'on trouvera dans le statut de 1883, 46 Victoria, chap. XXX.

Le Pacifique canadien

En vue de protéger les intérêts du chemin de fer canadien du Pacifique, cette colossale entreprise due à l'initiative du gouvernement d'Ottawa, celui-ci a conclu un arrangement par lequel la Compagnie est autorisée à émettre ses bons avec une garantie du paiement d'un dividende de 3 pour cent.

Le chemin du Pacifique est en butte à une foule de désagréments de la part des grandes compagnies de chemins de fer américains. Les capitalistes à millions ont tant fait de leurs pieds et de leurs mains pour déprécier la Compagnie du Pacifique, qu'elle ne pouvait placer ses bons sur le marché européen qu'avec la plus grande difficulté. Afin donc de ne pas compromettre le succès d'une œuvre nationale, de laquelle dépend l'avenir du Canada, le gouvernement l'a pris sous sa protection efficace, sans rien changer toutefois aux conditions prescrites par la Charte. Tous les hommes les mieux versés dans la finance approuvent cet acte du gouvernement, et le considèrent comme sage et utile.

L'arrangement conclu est le suivant.

La compagnie du Pacifique déposera au Gouvernement une somme de \$24,000,000 pour laquelle elle recevra un intérêt de 4 p. c. Intérêts et capital suffiront à rembourser le gouvernement des \$30,000,000 de dividendes qu'il aura à payer en dix ans, au taux de \$1,500,000 par semestre. Quinze millions, en espèces, seront immédiatement versés, et le paiement de la balance est garantie par le dépôt de valeurs.

Et le *Moniteur de Commerce*, excellente revue publiée à Montréal, ajoute :

Grâce au dépôt fait, le gouvernement obtient sans frais et sans commission, à 4 p. c., une somme considérable qui lui permet de retirer du marché le 5 p. c. dû l'an prochain, sans avoir recours à un nouvel emprunt. De plus une grande partie de ce dépôt devant être remis de New-York sur Londres, le Gouvernement aura à sa disposition, sur la place de Londres les fonds nécessaires à ses opérations et cessera pendant un certain temps ses grands achats de change sur le marché canadien. Ceci est important si l'on considère que tout fait prévoir une diminution dans nos exportations présentes et que notre commerce sera lui-même un acheteur considérable de sterling, en couverture de ses importations.

En dehors de ces avantages financiers qui, au demeurant, n'ont qu'une importance relative, le contrat passé entre le gouvernement fédéral et le Pacifique canadien aura pour le pays des résultats considérables. Il assure l'achèvement de cette ligne et permet de donner de l'ouvrage d'une façon continue aux 8 ou 10 000 ouvriers qui la construisent. Il affirme à tous la confiance que nous avons dans cette entreprise, relève son crédit et assure le nôtre. Les bons du Pacifique canadien ont, au reçu de la nouvelle de cet arrangement, haussé de 10 p. c. sur tous les marchés. C'est qu'en effet la position est complètement changée.

Au lieu d'une entreprise privée, n'offrant aucune garantie certaine et dont la réussite était au contraire mise en doute par les concurrents intéressés, les capitalistes se trouvent en face d'une entreprise soutenue non seulement par le gouvernement, mais par le pays tout entier. Il ne s'agit plus d'intérêt locaux ou provinciaux, mais de l'intérêt et de la prospérité du Canada tout entier. Certains du

présent, comme de l'avenir, les capitaux qui hésitaient à construire, chez nous, une ligne qui ne peut être qu'onéreuse pendant les premières années, vont maintenant nous arriver. Les bons du Pacifique canadien offrent maintenant une sécurité qui se rencontre rarement, sur les marchés européens, accompagnée d'un paiement garanti de 3 p. c.

L'émigration, à laquelle seront intéressés tous les souscripteurs des bons, prendra un développement considérable, non seulement pour cette raison, mais encore parce que nous aurons prouvé notre volonté d'assurer aux émigrants, que nous appelons dans l'Ouest les avantages et les bénéfices que nous leur faisons espérer et valoir. Donc, en nous résumant, nous trouvons, dans l'arrangement passé entre la compagnie du Pacifique canadien et le gouvernement, qu'un progrès immense a été réalisé et que nous ne serons pas longtemps sans en ressentir les effets.

Nouvelles religieuses

Son Excellence le Commissaire apostolique a visité ce matin le couvent de Bellevue.

Cet après midi il doit faire visite à la tribu des Hurons, jeune Lorette.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque et un grand nombre de prêtres doivent l'accompagner.

Samedi prochain Son Excellence visitera la communauté du Bon Pasteur où on lui prépare une réception magnifique.

Sa Grandeur Mgr Racine évêque de Sherbrooke est arrivé hier matin en cette ville. Il a eu, hier après midi, une entrevue particulière avec Son Excellence le commissaire apostolique.

Sa Grandeur Mgr Duhamel évêque d'Ottawa, est arrivé ce matin, également pour être reçu en audience par le Commissaire Apostolique.

Le Rev. M. G. Casgrain est arrivé à Québec hier soir. Il se rend dans sa famille à l'Islet. Il est très indisposé et a passé presque toute la nuit sans sommeil.

Nous lui souhaitons de revenir le plus tôt possible à une meilleure santé.

Le révérend M. Elzéar Moisan remplace Monsieur Beaudet, comme assistant chapelain des Ursulines et il résidera au presbytère Notre-Dame.

M. Mayrand, du vicariat de l'Eglise St-Jean-Baptiste a été appelé à la desserte du Bon Pasteur, en remplacement de M. Bourque, nommé curé de la paroisse des Saints-Anges.

M. Lauzon, chapelain de la prison des femmes, à Montréal, a été nommé curé de Whitehall, aussi dans le diocèse d'Albany.

—Nous apprenons que le Révérend Monsieur Charette, curé d'Oswego, N. Y., vient d'être nommé, par Monseigneur l'Evêque d'Albany curé de la congrégation canadienne de Troy, N. York, l'une des congrégations canapiennes les plus importantes des Etats-Unis.

INFORMATIONS

On a commencé les procédures dans la contestation d'élection de M. F. X. Archambault, député de Vaudreuil.

La cause de l'élection contestée de Vaudreuil est commencée hier, devant Son Honneur le juge Torrance. La Cour a refusé d'accorder la requête demandant à mettre de côté certains allégués de la pétition d'élection. Deux témoins ont été entendus. Ils ont dit qu'ils ne connaissent rien des prétendues menées corruptrices commises lors de l'élection.

M. Descarries, le candidat défait à l'élection de Jacques-Cartier, a déclaré à un reporter qu'il contesterait l'élection de M. Mousseau aussitôt qu'elle serait gazettée.

La requête de M. Roy le priant de briguer les suffrages des électeurs du comté de Lévis, est couverte de plus de 500 signatures. La majorité de M. Roy dans Notre-Dame et la ville de Lévis sera exceptionnellement forte.

L'Electeur annonce comme une grande nouvelle que M. Pierre Fradet, ex-M. P. P. s'est livré pieds et poings liés à M. Lemieux, et qu'il a

même parlé en faveur du candidat libéral. Notre confrère devrait pourtant savoir que lorsqu'on vogue dans les mêmes eaux que M. Fradet, on est sûr de faire le plongeon.

Nous accusons réception du *Guide illustré du Sylviculteur canadien*. Cet ouvrage a 200 pages et 126 gravures faites d'après nature. Il traite de la réparation et de la création des forêts.

On peut se procurer ce volume en envoyant par lettre enregistrée \$1.00 à J. C. Chapais.

Nous aurons occasion d'en donner une appréciation un peu détaillée dans un prochain numéro du journal.

Le bruit court à Ottawa que M. Joseph Tassé, M. P., doit bientôt abandonner la politique fédérale pour entrer dans le cabinet de Québec. M. Tassé serait nommé conseiller législatif.

Il s'est glissé hier, dans le *Courrier*, une erreur que nous tenons à rectifier. MM. E. Prince et G. Dionne ont parlé à St-Lambert en faveur de M. J. Roy et non de M. Lemieux, comme il a été dit.

La société littéraire et historique de Québec vient de recevoir une copie autotype du portrait de Sir Charles Bagot, gouverneur du Canada, en 1843, qui lui a été présentée par le petit-fils de ce dernier, le capitaine Joscelyn Bagot aide-de-camp du marquis de Lorne.

L'honorable M. Mousseau a envoyé une généreuse contribution au bazar de Ste-Brigitte, par l'entremise de madame Carbray.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 5 novembre 1883.

Les français ont occupé Kouang-Yen et Nanh-kin. Des messagers français se rendent à Hné, porteurs de présents et de décorations pour le roi d'Annam.

Le 19 octobre, un transport est parti pour Haiphong, conduisant des renforts à la garnison de cette ville. L'amirauté anglaise prend ses précautions, et renforce sa flotte dans les eaux chinoises.

On a inauguré à Paris, le 4 novembre, la statue d'Alexandre Dumas, sculptée par Doré.

La proposition relative au rétablissement de la garde nationale a été rejetée au Conseil municipal de Paris, par 59 voix contre 8.

Une machine infernale a éclaté à Lyon, devant la maison d'un marchand; il y a des dommages matériels, mais pas de blessures.

ANGLETERRE

Londres, 5 novembre.

Un incendie arrivé dans des entrepôts de bois, près de Londres, a causé des pertes montant à 30 000 livres sterling.

Le prédicant Moody a fait deux conférences, le 5 novembre, dans la salle Islington.

M. Sexton a fait un discours à Glasgow; la police a tenu les Orangistes à distance.

ITALIE

Rome, 5 novembre.

Les archevêques des Etats-Unis sont arrivés à Rome; le cardinal Manning leur a fait un gracieux accueil.

SERBIE

Belgrade, 5 novembre.

1500 rebelles armés occupent de fortes position à Conaréka; 4 000 hommes de troupes sont arrivés en cette ville.

ESPAGNE

Madrid, 5 novembre.

La démission du duc de Fernand-Nunez, ambassadeur de Paris, est acceptée.

RUSSIE

Saint-Petersbourg, 5 novembre.

40 femmes nihilistes ont été arrêtées, parmi lesquelles Vera Philipora, qui dirigeait, paraît-il, le comité exécutif. En ce moment, le chef principal serait le nommé Lauroff, qui se trouve à Paris.

AMERIQUE

Au pénitencier de Michigan City (Maryland), on a découvert un souterain de 40 pieds de largeur, par lequel les prisonniers devaient s'échapper le 4 novembre au matin.

Une trombe s'est abattue sur Springfield le 5 novembre, a tué 5 personnes et a blessé 30, et a endommagé une centaine de maisons.

On renforce la police de Danville, où de nouveaux troubles sont à craindre.

Petites nouvelles

—Pour la guérison des rhumes, de la toux, et des affections pulmonaires, le Pectoral-Cerise d'Ayer n'a pas d'égal.

RETRAITE A LEVIS.—C'est le révérend Père Didier qui prêche la retraite des jeunes filles commencées à deux heures hier après-midi, dans l'église Notre-Dame.

PERSONNEL.—L'honorable M. Caron doit arriver en cette ville aujourd'hui.

EMBÊTE.—Dimanche dernier M. Amyot M. P. a fichtement embêté l'honorable F. Langelier en lui prouvant au moyen de la *Gazette Officielle* du mois de janvier 1883, que les MM. Langelier s'étaient ni plus ni moins qu'alliés à M. Sénécal, qu'ils décrient tant.

CERCLE CATHOLIQUE.—Demain soir, M. Charles Thibault donnera au Cercle catholique une conférence sur le *Kansas et les Canadiens de l'Ouest des Etats-Unis*.

Les membres sont priés d'assister en grand nombre à cette conférence qui promet d'être intéressante.

COUVET DE ST-ROCH.—A l'occasion des noces d'or de leur ancienne supérieure la révérende mère St-Bernard, les enfants de Marie du couvent, lui ont offert un magnifique cœur en vermeil contenant la liste complète des membres de l'association.

La révérende Sœur après les avoir remerciées de leur bon souvenir leur a dit qu'elle allait déposer leur cadeau sur l'autel de Ste-Anne, à la communauté mère de Montréal.

LE "QUÉBEC".—Cette année, le bateau à vapeur *Québec*, de la ligne du Richelieu, va être mis en hivernement aux chantiers Davie. C'est là qu'on lui fera le radoub ordinaire après la fermeture de la navigation et qu'on remplacera ses chaudières par d'autres beaucoup plus puissantes.

BEAU RENDEMENT.—M. L. H. Mineau, dit le *Courrier de Maskinongé*, a récolté 500 minots d'avoine de la semence de 24 minots, qui avaient été semés au printemps, sur douze arpents de terre, qui l'an dernier étaient en prairie.

M. Ed. Caron, M. P. P., a semé, le printemps dernier, un arpent de terre en navets, qui lui a donné 500 minots.

UNE ENTREPRISE.—La ville de Chicoutimi est décidée à construire un chemin de fer qui la mettra en communication avec les paroisses du Lac St-Jean.

Dans cette entreprise repose tout l'avenir de la ville de Chicoutimi.

Ce sont des membres de la compagnie de navigation du St-Laurent qui sont à la tête de ce mouvement.

Les travaux d'exploration vont commencer sans retard.

LE NOUVEL ENTREPOT D'ENAMEN.—On vient de compléter la maçonnerie des fondations de ce bâtiment dont la construction sera continuée le printemps prochain.

ACCIDENT.—Un M. Hébert, a failli se faire tuer hier matin.

En voulant monter dans le tranway qui passait au coin des rues St-Joseph et Dorchester, Hébert a perdu l'équilibre il est venu tomber sur le rail.

Il aurait été infailliblement écrasé si le conducteur ne se fût hâté de le tirer par une jambe et de le lancer hors de la voie.

Le malheureux individu était un tant soit peu aviné, dit-on.

—Toutes les infections vénéneuses du sang sont expulsées sans délai par la Salsepareille d'Ayer. Vendue par tous les droguistes.

UN NOUVEAU PONT.—MM. Bossé et Lan-guedoc ont donné avis dans la *Gazette officielle* qu'ils s'adresseront à la Législature pour demander la formation d'une compagnie pour construire un pont sur le Saint-Laurent à un endroit situé à environ quinze milles au-dessus de la ville de Québec.

VALEUR DES TERRES A FERMES DANS LE NORD-OUEST.—On lit dans le *Herald* de Calgary : "On peut se faire une idée de la valeur des terres dans ces environs par le fait que M. John Glen, de Fish Creek, a offert au lieutenant-gouverneur Robitaille, \$40 par acre pour chaque 200 acres de terre de la ferme du gouvernement récemment achetée pour le prix de \$7 000."

A ce prix, paraît-il, toute la ferme aurait une valeur de \$50 000. Un joli profit n'est-ce pas ? L'offre a été rejeté.

PROYÉ PAR LES CHARS.—Samedi dernier M. Pichette, St-Sauveur, occupé aux travaux que l'on fait sur la voie ferrée, en face de l'ancien chantier de M. Giguéras, a été la victime d'un triste accident. Il venait de monter sur une plateforme chargée de sable, lorsque le train s'étant mis soudainement en mouvement il perdit l'équilibre et vint tomber entre deux chars, entre les rails et l'amas de terre, de sorte que les boîtes en fer, destinées à l'entourage des plate-

formes, lui ont labouré et pressé la poitrine d'une manière horrible. Quand on ramassa le malheureux, le sang s'échappait de toutes parts et les membres étaient complètement broyés. Pichette n'a cependant pas perdu connaissance un seul instant.

risables par nos meilleurs médecins. L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire au progrès de la civilisation et des affaires.

LA SOIRÉE DU 26 COURANT.—Nous avons le plaisir d'apprendre que son Honneur le maire de Québec a bien voulu accorder son Patronage distingué pour la soirée du 26 courant, qui aura lieu à la salle Jacques Cartier, et que le comité d'organisation a obtenu le précieux concours de M. Charles Labelle, chanteur et déclamateur favori de Montréal, tout nous porte à croire que cette soirée aura un grand succès. Les cartes seront mises en vente jeudi de cette semaine.

Le PANACÉ DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang complètement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait être trouvé dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

TRISTE MORT.—Le Canadien rapporte le fait suivant : Samedi dernier, 3 du courant, trois individus de St-Aubert sont allés faire une orgie dans une paroisse voisine. A leur retour, l'un d'eux, un nommé Henri Chouinard, est tombé de voiture étant alors en état d'ivresse et fut laissé sur la voie publique par ses camarades de débauche.

Mères! Mères! Mères! Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui n'ait usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats Unis.

MILLES DE HOLLOWAY.—Cette médecine rafraichissante a les plus heureux effets quand le sang est surchauffé et qu'une tendance à l'inflammation est établie dans le système; une pilule prise un instant avant dîner éloigne l'indigestion les flatuosités, signes d'un estomac faible et d'une foi désorganisée. Quelques pilules prises au coucher non seulement reposent les entrailles, mais régularisent tout organe en connexion avec elles, surmontent les humeurs acides, et favorisent un accroissement de sécrétion essentiel à notre bien être.

En vente partout à 25 cents la bouteille. Québec, 26 janvier 1883.—1 an.

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-ai de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

FOURMURES! JOFFRE en ce moment au public un assortiment considérable et varié de FOURMURES FABRIQUÉES, comprenant :

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-ai de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

MANCHONS, CHAPEAUX, GANTS, HABITS, GILETS, MANTEAUX, COLLERETTES, ETC., ETC. Robes de Buffles, de Loup, de Bouvis musqué pour Sleigh. LE TOUT A BAS PRIX POUR ARGENT COMPTANT.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aggraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

MAISON, RAQUETTES et TOBOGGANS. J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 6 novembre 1883. 1062

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aggraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

MAISON, RAQUETTES et TOBOGGANS. J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 6 novembre 1883. 1062

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aggraver les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accompli silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface enflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

MAISON, RAQUETTES et TOBOGGANS. J. C. PATERSON, 27, RUE BUADE. Québec, 6 novembre 1883. 1062

IMPORTANT Epilepsie SPASMES, ÉCLAMPSIE et NÉVROSES sont RADICALEMENT GUERIS par ma méthode. Les honoraires sont dus qu'après succès. Traitement par correspondance Prof. Dr Albert 29, Avenue de Wagram, 29, Paris

A VENDRE. UN emplacement de 41 pieds de front sur 65 de profondeur, coin des rues Latourlelle et Ste-Clair, quartier St-Jean, étant le numéro 3 617 du cadastre officiel. S'adresser à P. GARNEAU, FILS & CIE. Québec, 17 octobre 1883—1063. 893

Avis aux Entrepreneurs. ON recevra à ce Bureau, jusqu'à VENDREDI le 30ème jour de Novembre prochain inclusivement, des soumissions cachetées adressées au soussigné, et portant sur soumission pour travaux à la Rivière du Loup, pour la construction d'une extension au quai de la Rivière du Loup (en bas), Comté de Témiscouata, Québec, d'après les plans et le devis que l'on pourra voir le et après LUNDI le 6 Novembre prochain, en s'adressant à M. A. B. McDonald, Surintendant du Chemin de Fer Interoceanique à la Rivière du Loup, et à J. E. Boyd, Ingénieur en chef des travaux du Havre, Québec, de qui l'on pourra se procurer des formules imprimées de soumission.

Les soumissions sont averties que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées fournies par ce ministère et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire. Le Ministère ne s'engage à accepter ni la basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 26 octobre 1883. Québec, 3 novembre 1883—5f. 902

Behan Bros., IMPORTATEURS! NOUS exhibons en ce moment un assortiment d'étoffe à robe de la plus haute nouveauté. Quelques genres spéciaux achetés à des conditions qui nous permettent de les vendre à moitié prix. Lainages.—Notre fonds de tweeds anglais et écossais, de draps de pilot, de castor et de draps pour Ulster est très considérable et à BON MARCHÉ. Bonneterie.—Vêtements de dessous en laine écossaise, pour messieurs, dames et enfants, garantis de la meilleure qualité et TRÈS A BAS PRIX. 150 doz. de BAS DE LAINE pour dames, achetés au rabais et vendus à MOYEN PRIX, chemises blanches et chemises de flanelles pour messieurs, cols, poignets, cravates, foulards, bretelles, etc., etc. EN GRANDE VARIÉTÉ. Flanelles.—Notre assortiment de flanelles rouges, blanches, grises et de fantaisies est le plus considérable que nous n'ayons jamais eu, et à des prix plus bas que d'habitude. Couvertures nouvellement arrivées. Diablots de couvertures blanches et grises depuis \$1.75 à \$12.00 la paire. Chance insitée. Tapis brussels, Impérial, Ecossais, tapis de ficelle, de corde et de coco. Le meilleur prélat anglais de toute largeur. Lits en fer, berceau d'enfants. Poles en cuivre et en noyer noir, avec bouts et anneaux pour appareiller. Bagues d'escalier en grande variété. Matelats en laine et en crin. Tapis d'oreillers et traversins en magasin et faits à l'ordre.

Behan Bros. LEÇONS PARTICULIÈRES. MONSIEUR A. MICHEL donne chez lui, RUE DE LA REINE, 122, des leçons particulières de Mathématiques, spécialement en préparation au Service civil, à l'Arpentage, et aux fonctions d'Ingénieur civil. Québec, 22 août 1883. 856

Avis au Commerce. L'AGENCE FINANCIÈRE et COMMERCIALE UNIVERSELLE se charge de la gestion, industries, brevets d'inventions, etc., facilite le commerce et les inventeurs. Achats et ventes à commission de toutes marchandises d'importation et d'exportation, machines à vapeur, industrielles et agricoles, avances de fonds sur consignations. Pour toutes informations, écrire franco, Manager, 144, Palmerston Buildings London, (England). Québec, 16 octobre 1883—611ps. 892

ARBRES DÉCORATIFS! ON trouvera chez M. JOSEPH BOIVIN, St-Ambroise, près Québec, un assortiment complet d'arbres décoratifs de toutes sortes, fleurs, rosiers, pommiers et arbres fruitiers de toutes espèces. On porte ces arbres à demeure et en les plantant même à demande. Le prix défie toute concurrence. S'adresser à JOSEPH BOIVIN. Québec, 27 septembre 1883.—15f. 880

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS. Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit: "78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. Je suis, l'hiver dernier, en proie à une toux qui tourmentait mes membres de douleurs insupportables, la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, les jours étaient également mauvais, un feu indigne me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans mes nombreux cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un cours très court de la fièvre et les dérangements se calmèrent, et tout signe d'irritation de la poitrine disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent au même instant, et je me trouvai en parfaite santé. Je me sentis d'ailleurs devenir excellent. Je me suis senti pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommanderai en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en promis trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fut finie, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. Wilds." Le cas cité ci-dessus est un autre exemple de cures merveilleuses, toutes prouvées par la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'un système faible et débile.

La Salsepareille d'Ayer purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile. PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

PREPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

PREPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six francs pour \$5.

MANUFACTURE DE STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT, 268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q. Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes :

SAINT-ANNE ASSISE. SAINT-JACQUES. SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. ANGES PORTANT L'ARCADE. ADORATION. ETC., ETC., ETC. (3 modèles). SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. MARIÉ. ST-JOSEPH. VIERGE IMMACULÉE. MÈRE. DE DOULEURS. N.-D. DE PITIE, (2 modèles). STE-ANNE, (3 modèles).

OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel. En dehors, nous fabriquons aussi grand nombre de statues de toutes grandeurs et descriptions, aux prix les plus réduits, lesquels nous serons heureux de fournir sur demande, tout en faisant tenir des photographies. —TOUJOURS EN MAINS— Le plus bel assortiment de chasubles, chapes dalmatiques, voiles, bourges étoles, etc., etc. de toutes descriptions et de tous prix. Nous sollicitons l'honneur d'une visite, si quelque statue est désirée, assurant entière satisfaction sous tous rapports. C. B. LANCTOT, Québec, 11 octobre 1882—1an. 347

C. O. BEDARD MEUBLIER No 188 RUE SAINT-JOSEPH. (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière) SAINT-ROCH A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à dîner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permettra de prendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRÈS MODÉRÉS. Québec, 11 avril 1883.—1an

SOURCES DE ST-LEON. UN APPROVISIONNEMENT D'EAU MINÉRALE des célèbres sources de St-Léon est reçu toutes les semaines. Cette eau est recommandée par tous les médecins et les consommateurs, comme étant un remède efficace pour les maladies telles que : Dyspepsie, Rhumatisme, Constipation, maladie du foie. Cette eau étant prise légèrement chauffée agit promptement sur les intestins. Elle est garantie pouvoir se garder pendant n'importe quel temps et dans tous les climats. N. B.—Nous donnons plus bas l'analyse du Prof. Ch. E. Chandler, de l'école des Mines du "Colombia College" de New-York :

Table with 2 columns: Substance and Weight/Value. Includes Chlorure de Sodium, Potassium, Lithium, Baryum, Strontium, Calcium, Magnésium, Iodide de Sodium, Bromide de Sodium, Sulfate de chaux, Phosphate de Soda, Bicarb. de Chaux, Magnésie, Alumine, Silice, Densité.

Pectoral-Cerise d'Ayer. Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant un toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps. Toux persistante guérie. "En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bien-tôt après, mes poumons se dégagèrent, la toux cessa, et je me trouvai en parfaite santé, si robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie." HORACE FAIRBROTHER, Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882. Croup—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait prêt de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cher. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement, Mrs. EMMA GRADNEY, 159 West 123th St., New York, 16 Mai, 1882. Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puis-je le dire, me guérit." JOSEPH WALDEN, 5 Avril, 1882. Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps. PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies.

ARGENT COMPTANT On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles. Une visite est respectueusement sollicitée. J. A. LANGLAIS LIBRAIRE, No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

LOUIS JOBIN, STATUAIRE COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUEBEC Québec, 5 mai 1883. 785

DEMANDE D'UNE INSTITUTRICE L'Administration scolaire de St-Gilles, comté de Lotbinière, a besoin d'une institutrice munie d'un diplôme d'école élémentaire pour enseigner le français et l'anglais. Salaire: \$100, outre le logement et le chauffage. S'adresser à M. AL. MONTMINY, Fils, Sec. Trés. des écoles de St-Gilles, Québec, 9 octobre 1883—1m 883

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, No 23, RUE ST-JEAN. A PRÊTER \$15 000, termes et conditions faciles. La Société prête sur propriétés immobilières et sur ses parts. A VENDRE Une maison rue Richelieu, No 72. do Latourlelle, No 128. do Scott, No 79. do Plessis, No 11. do des Commissaires, St-Roch. do Laberge, No 10. do St-George, Lévis. do en bois, No 3, rue Ste-Hélène, St-Sauveur. DEUX TERRAINS VACANTS, l'un situé rue Latourlelle et l'autre rue St-Olivier, à bien bas prix. Quais et lots vacants, rue Champlain. A LOUER Un logement, rue Richelieu, No 72. J.-G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 3 juillet 1883—17 fcs. 83.—1an 746

Romance Nouvelle! BLANCHE, TE SOUVIENT-IL, Paroles de J.-B. Caouette. MUSIQUE DE E. VINCELETTE, Prix 50 cts.

Les Meilleurs PIANOS AMÉRICAINS ET CANADIENS Sont ceux fabriqués par W. Knabe & Cie, de Baltimore et New-York, Etats-Unis. Chickering de Boston, Etats-Unis. Stevenson & Co, Kingston, Ont., Canada. Newcombe & Co, Toronto. Heintzman & Co. G. M. Weber & Co. En vente à Québec seulement chez BERNARD & ALLAIRE. HARMONIUMS; HARMONIUMS De (Coherty & Co.), Dominion Organ Co. (D. Bell, sons & Co.), Pianos et Harmoniums de seconde main à très bas prix. BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique. MACHINES A COUDRE. La nouvelle machine (Helmplate), Williams Singer, de famille, (New Williams), (Domestic), de New-York, (Osborn), (Wilson Gillingham Shuttle), etc. Seule agence à Québec, BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique, Québec. Québec, 4 août 1883—1an. 7

Avis important! Bonne Nouvelle! AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES. L'Évêque de Québec, M. le directeur de Séminaires et de Collèges, et ses nombreux pratiques, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du P A R O I S S I E N N O T É. Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral. Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure. Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire maintenant, pour être expédiées par la maille ou autrement. La livraison de l'ouvrage commencera cette semaine. L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité. Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au P A R O I S S I E N N O T É à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine. Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant), ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent. Étant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié. Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles. Une visite est respectueusement sollicitée. J. A. LANGLAIS LIBRAIRE, No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

LOUIS JOBIN, STATUAIRE COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUEBEC Québec, 5 mai 1883. 785

DEMANDE D'UNE INSTITUTRICE L'Administration scolaire de St-Gilles, comté de Lotbinière, a besoin d'une institutrice munie d'un diplôme d'école élémentaire pour enseigner le français et l'anglais. Salaire: \$100, outre le logement et le chauffage. S'adresser à M. AL. MONTMINY, Fils, Sec. Trés. des écoles de St-Gilles, Québec, 9 octobre 1883—1m 883

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, No 23, RUE ST-JEAN. A PRÊTER \$15 000, termes et conditions faciles. La Société prête sur propriétés immobilières et sur ses parts. A VENDRE Une maison rue Richelieu, No 72. do Latourlelle, No 128. do Scott, No 79. do Plessis, No 11. do des Commissaires, St-Roch. do Laberge, No 10. do St-George, Lévis. do en bois, No 3, rue Ste-Hélène, St-Sauveur. DEUX TERRAINS VACANTS, l'un situé rue Latourlelle et l'autre rue St-Olivier, à bien bas prix. Quais et lots vacants, rue Champlain. A LOUER Un logement, rue Richelieu, No 72. J.-G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 3 juillet 1883—17 fcs. 83.—1an 746

Romance Nouvelle! BLANCHE, TE SOUVIENT-IL, Paroles de J.-B. Caouette. MUSIQUE DE E. VINCELETTE, Prix 50 cts.

Les Meilleurs PIANOS AMÉRICAINS ET CANADIENS Sont ceux fabriqués par W. Knabe & Cie, de Baltimore et New-York, Etats-Unis. Chickering de Boston, Etats-Unis. Stevenson & Co, Kingston, Ont., Canada. Newcombe & Co, Toronto. Heintzman & Co. G. M. Weber & Co. En vente à Québec seulement chez BERNARD & ALLAIRE. HARMONIUMS; HARMONIUMS De (Coherty & Co.), Dominion Organ Co. (D. Bell, sons & Co.), Pianos et Harmoniums de seconde main à très bas prix. BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique. MACHINES A COUDRE. La nouvelle machine (Helmplate), Williams Singer, de famille, (New Williams), (Domestic), de New-York, (Osborn), (Wilson Gillingham Shuttle), etc. Seule agence à Québec, BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique, Québec. Québec, 4 août 1883—1an. 7

Romance Nouvelle! BLANCHE, TE SOUVIENT-IL, Paroles de J.-B. Caouette. MUSIQUE DE E. VINCELETTE, Prix 50 cts.

Les Meilleurs PIANOS AMÉRICAINS ET CANADIENS Sont ceux fabriqués par W. Knabe & Cie, de Baltimore et New-York, Etats-Unis. Chickering de Boston, Etats-Unis. Stevenson & Co, Kingston, Ont., Canada. Newcombe & Co, Toronto. Heintzman & Co. G. M. Weber & Co. En vente à Québec seulement chez BERNARD & ALLAIRE. HARMONIUMS; HARMONIUMS De (Coherty & Co.), Dominion Organ Co. (D. Bell, sons & Co.), Pianos et Harmoniums de seconde main à très bas prix. BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique. MACHINES A COUDRE. La nouvelle machine (Helmplate), Williams Singer, de famille, (New Williams), (Domestic), de New-York, (Osborn), (Wilson Gillingham Shuttle), etc. Seule agence à Québec, BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue de la Fabrique, Québec. Québec, 4 août 1883—1an. 7

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD

Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa : Le train de la Malle partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m. Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL

Quitteront la Pointe Lévis : Train Express pour Halifax et St-Jean à 7.45 A. M. Express pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 1.00 P. M. Accommodation : 7.20 P. M.

GRAND-TRONC

Quitteront la Pointe Lévis : Pour Montréal et Portland à 8.40 P. M. Pour Montréal, Sherbrooke et Island Pond, à 11.30 A. M.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN

Quittera la station du Palais pour St-Raymond, à 5.30 P. M.; arrivera à St-Raymond à 7.45 P. M. 10.00 a. m. Train de passagers pour Saint-Raymond tous les lundis et mercredis, arrivant à 12 hrs (midi). 1.15 p. m. Train d'excursion tous les samedis pour Saint-Raymond, arrivant à 3.15 p. m. 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.50 a. m. 6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les lundis, mercredis et samedis, arrivant à 8.40 p. m. Arrivant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL

Le convoi Express quitte Lévis à 12.50 h. P. M., et le convoi mixte à 6.30 h. A. M., pour la Beauce, Sherbrooke, etc., etc. Pour St-Joseph, un convoi mixte quitte Lévis à 3.30 h. P. M., et quitte St-Joseph à 6 h. P. M., arrive à Lévis à 10.00 h. P. M. Le convoi Express de Sherbrooke arrive à Lévis à 2.40 h. P. M., et à Québec à 3.00, le convoi mixte à 7.00 à Lévis, et à 7.30 à Québec.

Lignes de Steamers

LIGNE ALLAN

Un steamer de cette ligne laisse Québec pour Liverpool, tous les samedis matin, à 9 heures, durant la navigation, avec les passagers, arrivant à Rimouski pour le service de la malle. Un steamer de cette même ligne laisse Liverpool tous les jeudis, avec les passagers et les mallees canadiennes. Les steamers de Glasgow, de la même ligne aussi, partent dans leurs directions respectives, environ une fois par 15 jours. Prix du passage de Québec : Cabine \$65, \$70, et \$80; Cabine secondaire : \$40; Entrepôt : \$25.

LIGNE DOMINION

Ces steamers sont en connection avec le chemin de fer du Grand Tronc, et partent chaque samedi de Québec pour Liverpool. Le prix des cabines, aller et retour, varie de \$90 à \$108. Les billets de passage peuvent être achetés à tous les principaux bureaux du Grand Tronc.

Bateaux à Vapeurs

QUÉBEC ET MONTREAL

Le vapeur Montréal, capt Roy, laisse Québec pour Montréal, les lundis, mercredis et vendredis à 5 heures P. M. Le vapeur Québec, capt Nelson, laisse Québec pour Montréal, les mardis, jeudis et samedis à 5 heures P. M.

SAGUENAY

Les mardis et vendredis à 7.30 a. m. Le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, la Malbaie, la Rivière-du-Loup et Tadoussac. Les mercredis et samedis à 7.30 a. m. L'Union pour la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, les Eboulements, l'île aux Coudres, la Malbaie, le Cap à l'Aigle [lorsque la chose sera possible], la Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

A partir du 8 Octobre, le vapeur Brothers laissera Québec deux fois par semaine, les Mardis et Samedis, et laissera Ste-Anne les Lundis et Vendredis. Dimanche, 14 Octobre, si le temps le permet, le vapeur fera encore un pèlerinage à Ste-Anne. Le départ du quai Champlain à 7 hrs a. m.

ST-ROMUALD ET SILLERY

Le James, capt. Gherty, laisse St-Romuald à huit heures demie, tous les matins, et repart de Québec à onze heures demie. Le deuxième voyage : part de St-Romuald à 1 heure et quart P. M., et part de Québec à 5 heures du soir. Prix : 15 cents.

ST-NICOLAS

Le Laurentides, Capt A. Baker, part tous les jours de Québec, à 4 heures P. M., et de St-Nicolas à 6 h a. m. Prix : aller et retour 30 cents.

ST-JEAN DESCHAILLONS

Le St-Louis, capt Labelle, part de St-Jean Deschailons, tous les lundis et vendredis, arrivant à Ste-Emélie, Lotbinière, Portneuf, Platon. Départ de Québec, les mardis et samedis. Heure réglée par la marée. Prix : aller et retour 50 cents.

GRONDINES

L'Étoile, capt Paquet, part des Grondines, tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant au Platon, Deschambault, Lotbinière, St-Jean Deschailons et Cap Sainte-Heure réglée par la marée.

STE CROIX

Le Ste-Croix, capt Boisvert, part de Ste-Croix tous les lundis et vendredis, remontant le lendemain, arrêtant à St-Nicolas et à la Pointe à l'Aubain, Pointe aux Trambles et Ecureuil. Heure réglée par la marée.

BERTHIER

Le vapeur Montmagny, d'aujourd'hui à la St-Michel, laisse le marché Champlain, à 3 h. p. m. tous les jours pour les postes intermédiaires, St-Laurent, St-Michel, St-Jean, et pour Berthier tous les mardis, jeudis et vendredis de chaque semaine, et après cette époque jusqu'à la clôture de la navigation à 1 h. p. m. trois fois par semaine seulement, les mardis, jeudis et samedis.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC

Table with columns for QUEBEC and STATION DE LEVIS, listing train times and destinations like Halifax, Richmond, etc.

ILE D'ORLÉANS ET QUÉBEC

Table with columns for Du bout de l'île and de Québec, listing train times.

LES DIMANCHES

Table with columns for 11.30 A.M. and 7.30 P.M., listing train times.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant.

Chars Urbains

LIGNE DE LA RUE ST-JEAN

Voyagent tous les jours de 8 hrs du matin à 8 heures du soir, et font le trajet tous les 10 minutes entre la barrière Ste-Foye et le bureau du Courrier du Canada. Prix : 5 cents.

LIGNE DE ST-ROCH

Font le trajet tous les 15 minutes entre la barrière St-Valier et le marché Champlain, tous les jours depuis 6 hrs du matin jusqu'à 9.25 hrs du soir. Prix : 5 cents.

Lignes d'Omnibus

SILLERY, BELLEVUE ET L'ÉGLISE STE-FOYE

L'omnibus partira de la barrière du chemin de Ste-Foye, tous les jours comme suit : Pour le couvent de Jésus-Marie et les cimetières Mount Hermon et Woodfield : 8.00 a. m., 2.00 p. m., 4.00 p. m., et 6.15 p. m.

LES DIMANCHES

Pour le couvent de Bellevue et le cimetière Belmont. 1.00 p. m., 2.00 p. m., 3.00 p. m., et 4.00 p. m.

Pour l'église Ste-Foye, le couvent de Bellevue et le cimetière Belmont tous les jours : 7.00 a. m., 2.00 p. m., et 6.15 p. m.

LES DIMANCHES

Pour le cimetière Belmont seulement. 1.00 p. m., 1.30 p. m., 2.00 p. m., 2.30 p. m., 3.00 p. m., 3.30 p. m., 4.00 p. m., et 4.30 p. m.

Prix du passage à l'église Ste-Foye, 15 cents. Aller et retour, 25 cents. Bébés gratis : 12 ans, 10 cents, aller et retour, 15 cents. Prix du passage aux couvents et cimetières, 10 cents.—Aller et retour 15 cents. Bébés gratis : 12 ans 5 cents aller et 5 cents retour.

CAP ROUGE

Départ du Cap Rouge à 8.30 A. M. Arrive à Québec à 10 heures A. M. Départ du bureau de Poste, Québec, pour le Cap Rouge à 4 P. M. Prix, 50 cts aller et retour

BARRIÈRE DU SAULT MONTMORENCY Partira du Pont Dorchester pour le Sault Montmorency, tous les jours, le matin à 10 hrs. et à midi. L'après midi à 5 heures et à 6 1/2 heures. Prix, 20 cts aller et retour

CHATEAU RICHER

Départ de Québec tous les jours à 4 heures P. M., chez Jean Lemelin, épicier, 111, rue du Pont. Départ du Château Richer à 6 1/2 heures du matin. Prix : aller et retour 50 cents.

STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Partira du pont Dorchester trois fois par semaine, les mardis, jeudis et samedis à 2 1/2 heures P. M. Prix : 50 cents.

Ascenseur

Marche tous les jours de 6 h. du matin à 9.30 h. du soir. Le dimanche de midi à 9.30 h. du soir. Prix : 3 cents, 5 cents aller et retour, ou deux passages.

Marché au Bois

Table listing prices for various types of wood (Erable, Merisier, etc.) and their quantities.

Marché au Charbon

Table listing prices for different types of coal (Whishah, Sydney, Anthracite, etc.) and their quantities.

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de nouvelles en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une neuvaïne à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cents, le cent \$3, franco par la poste. Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où commencent les neuvaïnes préparatoires à la fête de l'Immaculée Conception. En vente chez CADIEUX & PÉRONNE, Montreal. Ce recueil doit aussi se trouver chez tous les libraires de Québec. Québec, 17 nov. 1882. 685

Vitres colorées

LE SOUS-SIGNÉ AYANT ÉTÉ NOMMÉ Unique Agent DANS CE DISTRICT POUR LE "Glacier" patenté POUR DÉCORATION DES FENÊTRES est prêt à recevoir des commandes pour l'embellissement des Églises, Chapelles, résidences privées, Salles publiques, etc., etc. Contrairement à beaucoup d'autres articles inventés pour la décoration des fenêtres, celui-ci ne peut être effacé, dégrisé par le nettoyage ou avarié par le froid. Les ciels-ouverts pour escaliers, les panneaux de portes, les lumières de côté, les conservatoires, les lavatoires, les librairies, etc., sont gentiment embellis par la "Décoration-Glacier"!!! Les Hôtelsiers le trouveront très utile pour perfectionner les fenêtres ayant vu leur façade. On peut voir des échantillons, obtenir des informations et donner des ordres chez DAWSON & CIE, 72, rue St-Pierre, ainsi que chez l'agent WM. M. MACDONALD, Rue St-Jean, Québec, 11 août 1883—84

CORYZINE

CONTRE LE RHUME DE GORVEAU (Coryza.) CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTS. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la Coryzine est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air. En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

J & W REID, FABRIQUANTS DE PAPIER, PAPETERIE DE LORETTTE FABRIQUENT la feutre pour toiture, lambrissage et pour mettre sous les tapis. Aussi boîtes à allumettes en papier, cartes, tapisseries et papiers à envelopper et à imprimer. A la Papeterie du Pont Rouge On fabrique les cartons en bois, pour boîtes, carton de paille, et pulpe de bois. MM. REID font l'importation et le commerce de toutes sortes de papiers, effets pour relieurs, tapisseries. Ils gardent toujours en magasin un assortiment de papier, de métaux, et de fournitures pour la marine, etc., etc. On paye le plus haut prix pour toute sorte de toile, cordages, chiffons, rognures de papier et autres sortes de vieux métaux. Québec, 26 octobre 1882.

CORYZINE

CONTRE LE RHUME DE GORVEAU (Coryza.) CE remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTS. Prix en gros \$2.00 la douzaine. Le but de la Coryzine est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air. En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA.

J & W REID, FABRIQUANTS DE PAPIER, PAPETERIE DE LORETTTE FABRIQUENT

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. SEPTON peut retenir des chambres si on ne peut davantage. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest. Un vapeur avec les mallees et les passagers pour les Steamers de la malle de Liverpool laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI matin, à NEUF heures précises. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents. Québec, 26 octobre 1883.

R. MORGAN, Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six cahiers) qui ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire ici l'énumération, mais on se bornera à mentionner deux livres qui seront bien accueillis et formeront un magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir : Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnements complets de piano-forte et accessoires. Prix : en brochure, \$1.00; richement relié en toile bleue et dorée, \$1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifiquement relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix. Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée. R. MORGAN, Marchand de musique, 8, rue La Fabrique, Québec, 25 février 1882.

AVIS

Le bateau à vapeur BIENVENU ayant été nouvellement peint et radoubé, peut être loué pour excursion ou pèlerinages, à des conditions faciles. Il peut transporter confortablement 500 à 600 personnes. S'adresser au Bureau de la compagnie de navigation du St-Laurent, quai St-André, Québec, 16 août 1883. 787

CE JOURNAL peut être trouvé sur la file au bureau d'annonces de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE., (10, rue Spruce) ou l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 25 mars 1880. 97

\$10 A \$1,000 DEPOSEES dans le STOCKS WALL STREET, conduisent à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant tout ce qu'il faut savoir. Adresser BAXTER & CIE., Banquier, 17, Rue Wall, New-York.

LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Mallees CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1883 ARRANGEMENT D'ETE 1883

LES lignes de cette compagnie se composent de six vapeurs en fer à double engins suivants, construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer, et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table listing ship names, tonnage, and commandants for the Allan Line.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

DE LA MALLE DE LIVERPOOL, LONDONDERRY et de QUÉBEC

Partant de LIVERPOOL chaque JEUDI, et de QUÉBEC chaque SAMEDI, (arrêtant à Louisa Foyle pour prendre à bord et débarquer les passagers et les mallees qui vont en Irlande ou en Écosse, ou qui en viennent) et de LIVERPOOL pour Portland chaque SAMEDI alternatif arrêtant à Queenstown pour prendre des passagers d'Angleterre, doivent être expédiés

De Québec :

Table listing ship names and departure dates from Québec.

Prix du passage de Québec : Cabine.....\$62.65, \$70.00 et \$80.00 Suivant les accommodements. Cabine secondaire.....\$40.00 Entrepôt.....25.00

GLASGOW ET QUÉBEC

COREAN.....4 novembre. BUENOS AYREAN.....13 novembre. HANOVERIAN.....20 novembre. Les vapeurs du service de la malle de Liverpool, Queenstown, Saint-Jean, Halifax et Baltimore, doivent effectuer leur départ comme suit :

De Halifax :

Table listing ship names and departure dates from Halifax.

HALIFAX ET SAINT-JEAN.

Table listing ship names and departure dates from Halifax and Saint-Jean.

Il y a dans chaque vaisseau un chirurgien expérimenté. SEPTON peut retenir des chambres si on ne peut davantage. Des billets de connaissance pour la traversée sont donnés à Liverpool et aux ports du Continent pour tous les points du Canada et des Etats de l'Ouest. Un vapeur avec les mallees et les passagers pour les Steamers de la malle de Liverpool laissera le quai Napoléon, chaque SAMEDI matin, à NEUF heures précises. Pour de plus amples informations s'adresser à ALLANS, RAE & CIE, Agents. Québec, 26 octobre 1883.

R. MORGAN, Marchand de musique,

Désire appeler l'attention du public sur un assortiment d'articles récemment reçus, (six cahiers) qui ceux qui désirent acheter un cadeau pour un ami pourront choisir, à un prix modéré. Cet assortiment est trop considérable pour qu'il soit possible d'en faire ici l'énumération, mais on se bornera à mentionner deux livres qui seront bien accueillis et formeront un magnifique complément aux œuvres musicales de la famille, savoir : Chansons de la France, contenant 60 des plus belles romances françaises, etc., avec accompagnements complets de piano-forte et accessoires. Prix : en brochure, \$1.00; richement relié en toile bleue et dorée, \$1.50. Les Chansons populaires du Canada, volume magnifiquement relié dans le même genre que le précédent, sont aux mêmes prix. Des exemplaires seront envoyés par la poste franco sur la réception du prix spécifié. Une visite est respectueusement sollicitée. R. MORGAN, Marchand de musique, 8, rue La Fabrique, Québec, 25 février 1882.

Cloutier et Lapointe, AVOCATS,

No 98, RUE ST-PIERRE. ALFRED CLOUTIER, L. L. L. URBAIN LAPOINTE, L. L. L. Québec, 8 mai 1883. 766

1883-Ligne de la Malle royale-1883

VAPEURS POUR LE SAGUENAY, TADOUSSAC, CACOUNA, RIVIERE-DU-LOUP ET LA MALBAIE.

A partir du 26 courant, les célèbres vapeurs de premières classes Saguenay capitaine M. Lecours, l'Union, capitaine Alex. Barras partiront du quai St-André comme suit :

Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 A. M.—Le Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, la Malbaie, la Rivière-du-Loup et Tadoussac. Les MARDIS et SAMEDIS à 7.30 A. M.—L'Union pour la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, les Eboulements, l'île aux Coudres, la Malbaie, le Cap à l'Aigle [lorsque la chose sera possible], la Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St-Jean. Ces vapeurs se rattachent à Québec avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, les chemins de fer de la Rivière Nord et du Grand Tronc, et à la Rivière-du-Loup avec le chemin de fer Intercolonial allant et venant des Provinces maritimes et des Etats sur l'Atlantique.

Le départ de la Rivière-du-Loup pour le Saguenay à 5 h. P. M., le même jour et pour Québec les Mercredi, Jeudi et Samedi à 5 h. P. M., et le Dimanche à 7 heures P. M. Billets en vente et cabines réservées au bureau général des billets, en face de l'Hôtel St-Louis et au bureau de la compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André.

A. GABOURY, secrétaire. Québec, 9 juin 1883 787

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1883—Arrangements d'ETE—1883

Le 25 et après LUNDI prochain, le 25 juin, les trains marcheront comme suit, les dimanches exceptés. Quitteront la Pointe Lévis

Table listing train times and destinations from Pointe Lévis.

Express pour Halifax et St-Jean.....8.00 A. M. 7.45 A. M. Express pour la Rivière du Loup et Ste-Flavie. 1.15 P. M. 1.00 P. M. Accommodation.....7.35 P. M. 7.20 P. M. Arriveront à la Pointe Lévis

Express de Halifax et de St-Jean.....8.35 P. M. 8.20 P. M. Express de Ste-Flavie et Rivière du Loup.....2.10 P. M. 1.56 P. M. Accommodation.....1.15 A. M. 1.00 A. M.

Les trains pour Halifax et St-Jean se rendent à leur destination le dimanche tandis que ceux partant d'Halifax et de St-Jean demeurent à Campbellton. Le char Pullman quittant la Pointe-Lévis les mardis jeudis et samedis va jusqu'à Halifax et celui qui part les lundis mercredis et vendredis, va jusqu'à St-Jean. Bureau du C de F. Montréal, N. B., 27 juin 1881. H. POTTINGER, surintendant en chef. Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 21 juin 1882 Québec, 27 juin 1883 1195

CHEMIN DE FER Québec et du Lac St-Jean

LES trains de passagers et du fret circuleront tous les jours comme suit (les dimanches exceptés).

QUITTERA QUÉBEC (Station du Palais) 5.30 p. m. Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 7.45 p. m. 10.00 a. m. Train de passagers pour St-Raymond tous les lundis et mercredis, arrivant à 12 hrs (midi). 1.15 p. m. Train d'excursion tous les SAMEDIS, pour St-Raymond, arrivant à 3.15 p. m.

QUITTERA ST-RAYMOND 6.20 a. m. Train de la Malle pour Québec, arrivant à 8.50 a. m. 6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les lundis, mercredis et samedis, arrivant à 8.40 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis. Le service des trains se fera d'après l'heure de Montréal.

Des omnibus reçoivent les trains à St-Ambroise, pour la Jeune Lorette, à Valcartier pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel pour les établissements du nouveau chemin de la rivière aux Pins.

Des billets de retour sont émis les samedis, au prix d'un passage simple de première classe. Le fret reçoit après 4.30 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain. Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delisle, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & Frère, 96, rue St-Joseph, et Harris & Cie, 37, rue St-Jean. J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Commercial Chambers, Québec, 18 juillet 1883 705

CONDITIONS

—OU— Courrier du Canada

Prix de l'Abonnement EDITION QUOTIDIENNE.

Table listing subscription rates for Canada and other regions.

FRANCE.....(Un an.....60 Francs Six mois.....30 " Trois mois.....15 " )

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir : Six lignes et au-dessous.....20 centimes Pour chaque insertion subséquente.....12 " Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes. Réclames : 20 cents la ligne. Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à

Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIETAIRE,

DA N. S. DIONNE, rédacteur en chef. AUGUSTE MICHEL, assistant rédacteur.

RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR LEGER BROUSSEAU, Editeur-Propriétaire, No 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec

BAZAR ANNUEL

DE LA Société Charitable des Dames Catholiques de Québec, sous le patronage de S. G. MONSIEUR E. A. TASCHEREAU Archevêque de Québec.

Le public est respectueusement informé que ce bazar, en faveur des orphelins et des infirmes de l'Hospice de Révérends Sœurs de la Charité de Québec, se tiendra le DIX DECEMBRE et les jours suivants, à la salle Montcalm, rue St-Jean, haute-ville.

Les personnes ayant quelques articles à offrir sont priées de les envoyer à messames L. A. Anctil, H. Bolduc, J. D. Brousseau, J. Duval, L. A. Cannon, D. Dionne, A. B. Dupuis, F. Gourdeau, P. Jolicoeur, E. Marceau, J. T. Tachereau, C. Péturs, P. Roussel, C. Tessier, J. Tourangeau et P. G. Tourangeau. Messames E. Boaudet, P. Gagnain, A. Chauveau, P. DeBlouis, H. McGrovey, G. F. Langevin et J. Sheehy présideront à la table des rafraichissements. Par ordre, R. C. de MARTIGNY, secr.taire. Québec, 9 octobre 1883. 887

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE

LES PILULES purifient le sang, et guérissent tous les dérangements du foie, de l'estomac, des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitutions débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les positions des personnes du sexe de tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères. Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival. Manufacturé seulement à l'établissement du professeur HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/4, 2s. 9d., 11s. 2/6, et 3/8, chaque boîte et pot, et au Canada à 36 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.